



Cadre multilatéral lié à l'IMT

Objet

Pour veiller à ce que l'information sur le marché du travail (IMT) réponde aux besoins des Canadiens, le cadre de travail fédéral, provincial et territorial (FPT) sur l'IMT :

- dressera un portrait de la situation de l'IMT au Canada et identifiera les lacunes qui devraient être corrigées;
- établira une vision commune de l'IMT, notamment des paramètres généraux en vue d'une collaboration multilatérale;
- établira les principes directeurs d'une collaboration FPT;
- énoncera les priorités FPT communes pour aller de l'avant.

Introduction

En juillet 2014, les membres du Forum des ministres du marché du travail (FMMT) ont convenu que certains aspects de l'IMT devaient être améliorés, comme la rapidité, la fiabilité et l'accessibilité, et ce, pour faciliter la prise de décisions des chercheurs d'emplois, des étudiants, des employeurs et des décideurs politiques en vue de favoriser un marché du travail souple et efficace. Ils étaient également d'avis qu'une meilleure collaboration entre les gouvernements est nécessaire pour apporter des améliorations continues à la qualité et à l'accessibilité de l'IMT.

Bien que de nombreux produits d'IMT soient accessibles au public, ils ne sont pas suffisamment détaillés, surtout à l'échelle régionale et sectorielle, et ne sont pas toujours facilement accessibles ou compris par les utilisateurs. Un obstacle important est le fait que les données et les outils employés dans l'élaboration et la diffusion d'IMT ne sont pas bien coordonnés entre les gouvernements. Cela a une incidence sur la capacité qu'a le système d'éducation et de formation canadien de former des individus qui possèdent les compétences et les aptitudes demandées par les employeurs, et ce, au bon endroit et au bon moment.

Parallèlement, l'évolution des outils, de la technologie et des capacités crée de nouvelles opportunités pour les gouvernements de travailler ensemble et en collaboration avec d'autres acteurs du marché du travail pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs d'IMT. L'organisation et la gestion de l'IMT au Canada peuvent être améliorées par les principaux intervenants, notamment le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les établissements de formation et d'enseignement postsecondaire et le secteur privé.

Cette vision s'appuie sur les résultats d'un rapport du Comité consultatif sur l'IMT réalisé en 2009, lequel avait été commandé par le FMMT. Selon le rapport, une meilleure orientation stratégique est nécessaire pour les politiques en matière d'IMT de même qu'une collaboration et une coordination accrues entre les principaux intervenants afin d'améliorer la valeur et l'efficacité de l'IMT au Canada. De nombreux intervenants présents au Sommet national sur les compétences de 2014 du gouvernement du Canada et à l'activité « Les compétences pour l'avenir » organisée par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et par les ministres provinciaux et territoriaux du marché du travail partageaient également ce point de vue.

Définition de l'IMT

L'IMT est une source de connaissances, de faits, de données et de renseignements institutionnels pertinents sur l'offre et la demande de main-d'œuvre à laquelle ont recours des personnes et des organisations pour faire des choix éclairés et prendre de bonnes décisions concernant le marché du travail. L'IMT porte sur les points suivants :

- les conditions économiques et les tendances liées au marché du travail;
- les exigences en matière d'éducation et de compétences (comme les titres de compétences et les compétences essentielles) et les diverses possibilités;
- les besoins actuels et futurs liés à l'offre et à la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail;
- le taux de rémunération;
- les résultats des programmes.

L'IMT peut comprendre diverses formes d'information, notamment les données (p. ex. les données administratives ou celles provenant d'enquêtes), les rapports statistiques et analytiques et les constatations d'évaluations.

Vision commune de l'IMT

L'IMT en temps opportun, complète, facilement accessible et fiable qui tient compte des contextes uniques dans l'ensemble du pays est essentielle au bon fonctionnement des marchés du travail locaux et au rendement général de l'économie canadienne. Cette information joue un rôle essentiel dans la prise de décisions éclairées. De façon plus précise, une IMT de qualité peut faire en sorte que :

- **les jeunes, les étudiants, les parents et les conseillers** connaissent les possibilités d'emploi actuelles et futures et les cheminements de carrière qui s'offrent à eux, ce qui les aidera à prendre de meilleures décisions concernant les études;
- **les travailleurs canadiens qui ont un emploi ou qui sont au chômage, et les nouveaux entrants sur le marché du travail (p. ex. les finissants et les immigrants)** sont au courant des possibilités d'emploi, des endroits où elles sont offertes et des compétences requises dans le but d'assurer un jumelage travailleur-emploi rapide et efficace;

- **les employeurs** sont au courant de la demande et de l'offre future de main-d'œuvre, ce qui les amène à planifier des stratégies de recrutement efficaces en vue d'avoir à leur disposition la main-d'œuvre compétente nécessaire pour être concurrentiels;
- **les établissements d'enseignement et de formation et les fournisseurs de services** comprennent les tendances relatives à la demande de main-d'œuvre de sorte qu'ils peuvent concevoir et offrir des programmes pertinents et en demande, en plus de servir et de soutenir efficacement leurs clients;
- **les gouvernements** possèdent les renseignements nécessaires pour élaborer et offrir des politiques et des programmes efficaces liés au marché du travail qui tiennent compte des conditions et des besoins économiques changeants, et qui veillent au respect des priorités communes.

Afin de faire progresser cette vision, les gouvernements FPT s'engagent à travailler ensemble afin de mieux coordonner les activités d'IMT et d'offrir, à long terme, un financement stable et prévisible.

Les gouvernements FPT s'engagent également à concevoir ensemble une nouvelle approche de gouvernance de l'IMT au Canada qui décrit les rôles de tous les partenaires du marché du travail, y compris les intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux, en ce qui a trait à l'établissement des priorités en matière d'IMT, à l'appui à l'innovation, notamment en considérant des partenariats public-privé dans la conception de nouveaux produits et outils liés à l'IMT, et à la diffusion intégrée de produits d'IMT dans lesquels les Canadiens peuvent avoir confiance.

Principes directeurs

Pour concrétiser la vision commune d'IMT susmentionnée, les approches efficaces reposent sur les principes suivants :

La collaboration : une approche axée sur les partenariats quant à la prise de décision visant à établir des priorités nationales et à entreprendre des activités en vue de faire progresser le programme de l'IMT dans la poursuite d'objectifs communs.

La souplesse : les administrations intéressées sont libres de s'associer pour mener à bien des projets ou initiatives particulières qui ne seraient pas dans l'intérêt de toutes les administrations.

L'inclusion : des orientations stratégiques et des priorités communes qui reflètent et respectent les points de vue de tous les partenaires, notamment les intervenants non gouvernementaux, et qui tiennent compte des différences dans le marché du travail à travers le pays.

La responsabilité partagée : les partenaires partageront la responsabilité des résultats du travail de collaboration et s'entendent pour que leur contribution soit reconnue publiquement.

L'efficacité : éliminer le chevauchement des tâches entre les partenaires et s'appuyer sur la valeur que peuvent apporter tous les partenaires en matière d'IMT.

L'innovation : les gouvernements favoriseront et mettront en œuvre, à grande échelle, des approches novatrices pour optimiser l'IMT pour les Canadiens.

La protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information : les gouvernements s'efforceront d'augmenter le partage d'information, y compris l'adoption de données ouvertes, dans le respect des exigences relatives à la protection des renseignements personnels dans l'ensemble du pays.

L'ouverture et la transparence : s'assurer que les décisions, les activités et les résultats sont communiqués aux Canadiens de façon transparente et en temps opportun, et que les utilisateurs sont mis au courant des limites des produits d'IMT dans certains contextes.

Priorités communes pour travailler ensemble

Pour faire du Canada un chef de file dans le domaine de l'IMT, les gouvernements FPT s'efforceront d'améliorer l'élaboration, le partage et l'utilisation de l'IMT entre tous les partenaires ainsi que d'améliorer l'accès des Canadiens à des produits d'IMT de qualité en vue de soutenir les meilleurs résultats possible sur le marché du travail. Plus spécifiquement, les gouvernements concentreront leurs actions dans les domaines prioritaires suivants :

- Mettre en œuvre une approche coordonnée visant à améliorer l'IMT au Canada;
- Appuyer les politiques et les programmes relatifs au marché du travail avec de l'IMT améliorée;
- Appuyer les choix de carrière éclairés et mieux harmoniser l'éducation et la formation avec la demande;
- Assurer un accès facile à de l'IMT dans laquelle les Canadiens et les employeurs peuvent avoir confiance.

Aller de l'avant

Les gouvernements FPT mettront en œuvre, dès que possible, les engagements et priorités du présent cadre de travail, incluant l'élaboration d'options de gouvernance afin d'appuyer et gérer la collaboration en matière d'IMT et rendre compte aux Canadiens sur les progrès réalisés.

Les progrès liés aux Priorités communes pour travailler ensemble de ce cadre de travail feront l'objet d'une évaluation annuelle, et les priorités communes seront réévaluées à ce moment et modifiées au besoin.

Plan de travail FPT collaboratif

En s'appuyant sur les Priorités communes pour travailler ensemble, les gouvernements FPT concentreront leurs efforts sur les activités concrètes suivantes :

Mettre en œuvre une approche coordonnée visant à améliorer l'IMT au Canada

Élaborer un modèle de gouvernance qui assure une meilleure collaboration entre les gouvernements FPT et les partenaires non gouvernementaux de l'IMT en vue de maximiser le rendement des investissements pour les Canadiens.

- Mettre sur pied un nouveau Comité directeur des sous-ministres du FMMT sur l'IMT qui sera responsable d'établir, sur une base annuelle, des orientations quant à la collaboration entre les gouvernements FPT au sujet de l'IMT.
- Identifier les ressources existantes, les possibilités de collaboration (incluant le partage de données), les besoins et les lacunes en matière d'IMT.
- Entreprendre des consultations avec des experts concernant une nouvelle approche de gouvernance sur l'IMT au Canada.
- Le Comité directeur formulera des recommandations aux ministres concernant un modèle de gouvernance sur l'IMT au Canada à la prochaine rencontre du FMMT.
- Le Comité directeur fera des recommandations aux ministres sur les méthodes à utiliser pour s'assurer que de l'IMT de qualité soit rendue disponible à l'échelle nationale, régionale et locale.

Appuyer les politiques et les programmes relatifs au marché du travail avec de l'IMT améliorée

Un meilleur partage des données administratives FPT et une collaboration accrue dans le domaine de la recherche et de l'analyse afin de permettre aux gouvernements d'avoir l'information nécessaire pour mettre en œuvre les initiatives actuelles et d'améliorer la conception des politiques et programmes relatifs au marché du travail.

- Améliorer les initiatives actuelles visant à partager des renseignements administratifs (p.ex. les données de l'assurance-emploi et de l'aide sociale) et étudier la possibilité de partager d'autres sources de données administratives.
- Passer en revue les obstacles au partage de l'information et établir des approches novatrices afin de valoriser le partage de l'information et permettre son utilisation pour diverses fins (p.ex. l'administration des programmes, la conception des programmes, la politique stratégique et la recherche) tout en respectant les protections légales concernant la vie privée des clients.
- Poursuivre le travail sur l'adoption de définitions communes et sur les indicateurs du marché du travail qui sont comparables et cohérents d'une région à l'autre.
- Explorer les façons d'améliorer la collecte et le partage des données sur la mobilité des travailleurs, des apprentis et des apprenants partout au pays, ainsi que le partage de la

recherche et des données sur l'inscription à des programmes d'apprentissage et à l'achèvement de ces programmes.

- Améliorer l'IMT relatives aux groupes sous-représentés grâce aux enquêtes disponibles et aux données administratives, en mettant plus particulièrement l'accent sur les communautés des Premières nations ainsi que sur les personnes handicapées et les immigrants.
- Améliorer la diffusion de l'IMT sur les postes vacants disponibles, incluant les données administratives du Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Appuyer les choix de carrière éclairés et mieux harmoniser l'éducation et la formation avec la demande

Faciliter l'accès à de l'information fiable sur les résultats des étudiants par domaine d'études et sur les possibilités d'emploi afin d'aider les Canadiens, en particulier les jeunes, à faire des choix de carrière éclairés, et de permettre aux établissements d'enseignement et de formation de mieux s'adapter.

- Lancer le nouvel outil Choix de carrière.
- Améliorer la qualité et la rapidité des données relatives à l'outil Choix de carrière en appuyant les améliorations apportées au Système d'information sur l'éducation postsecondaire (sous l'égide du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation) qui vise à augmenter la couverture (c'est-à-dire le taux de réponse et d'achèvement) et établir des liens entre les données administratives.

Assurer un accès facile à de l'IMT dans laquelle les Canadiens et les employeurs peuvent avoir confiance

Mettre en place un mécanisme pour que les Canadiens sachent où trouver de l'IMT dans laquelle ils peuvent avoir confiance, incluant de l'information sur les emplois qui aide les travailleurs à trouver un emploi qui répond à leurs compétences et qui aide les employeurs à investir dans des stratégies de ressources humaines qui leur permettent de rester concurrentiels.

- Continuer de collaborer sur le développement du Guichet emplois et sur la mise en œuvre du service amélioré Jumelage d'emplois.
- Améliorer la collecte et la diffusion de données d'IMT au niveau régional/local qui sont utiles aux chercheurs d'emploi et aux employeurs.
- Appuyer les services électroniques existants qui fournissent de l'IMT et créent des liens entre les employeurs, les individus et les programmes et services relatifs au marché du travail tout en élaborant un mécanisme qui offre aux Canadiens un point d'accès unique aux données ouvertes et à de l'IMT dans laquelle ils peuvent avoir confiance à l'échelle nationale et régionale, d'après les définitions communes et les indicateurs énoncés ci-dessus.